



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Les-entreprises-et-la-protection>

Etranger

# Les entreprises et la protection de l'environnement

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1978 - N° 759 - août-septembre 1978 -

Date de mise en ligne : jeudi 24 avril 2008

Date de parution : août 1978

---

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

---

LES Etats-Unis semblent avoir pris au sérieux les problèmes de l'environnement. Depuis 1970, le gouvernement fédéral a adopté une série impressionnante de mesures destinées à lutter contre la pollution de l'air et de l'eau, l'emploi abusif des substances toxiques et des insecticides. Des textes officiels traitent de la lutte contre le bruit, de la prévention des accidents du travail, de l'aménagement des zones citadines, de l'exploitation des mines à ciel ouvert et de la mise en valeur des terres incultes. De leur côté, les différents Etats ne sont pas restés sans agir et ont, en particulier, réglementé l'emploi des récipients métalliques à jeter, du genre boîtes pour la bière, qui jonchent si agréablement les rues de Londres, par exemple. Il semble que la plupart des domaines ait été exploré.

Cet ensemble de textes contraignants est, évidemment, loin de faire la joie de tout le monde et les dirigeants d'entreprises, par exemple, ont tendance à renâcler contre ce qu'ils considèrent être une série d'entraves à leur activité. C'est ainsi que l'autorité législative, le Congrès, se trouve prise entre le marteau et l'enclume, c'est-à-dire, entre les défenseurs de l'environnement, nombreux et actifs, et les représentants des patrons dont les intérêts sont forcément autres, à moins qu'ils ne fabriquent des systèmes ou des produits destinés à lutter contre la pollution, un marché qui s'annonce fructueux.

### L'AGENCE A DES PROBLEMES

Pour promouvoir la protection de l'environnement le gouvernement fédéral a créé une Agence, c'est-à-dire un organisme officiel. La célèbre C.I.A. est une agence. Mais l'E.P.A. (Agence pour la Protection de l'Environnement) n'a pas été dotée d'un personnel suffisant pour faire respecter les décisions du Congrès.

Ainsi, dans le domaine de l'eau, la loi votée en 1972 impose aux installations industrielles de réduire leurs émissions de produits polluants en deux étapes, d'abord en 1978, ensuite en 1983. Mais les modalités d'application, qui doivent être définies par l'E.P.A., sont loin d'être prêtes dans bien des domaines.

D'autre part, bon nombre d'entreprises ont attaqué devant les tribunaux les décisions de l'E.P.A., souvent sans succès, il faut le dire. Mais, ces actions en justice ont eu pour effet immédiat de retarder la mise en vigueur des mesures décidées et, dans un certain nombre de cas, l'E.P.A. a dû modifier ses exigences en attendant la décision des tribunaux. En outre, les différentes dispositions législatives adoptées par le Congrès n'ont pas été suffisamment coordonnées et l'absence de plan d'ensemble rend l'action fédérale moins crédible. Si l'on ajoute que de nouvelles données du problème de la pollution sont constamment versées au dossier (par exemple, l'importance relative sous-estimée des sources non ponctuelles de pollution de l'eau : « pluies acides », érosion, déversement d'insecticides et engrais d'origine agricole) on a une toile de fond parfaitement floue à la faveur de laquelle les entreprises peuvent espérer tirer leur épingle du jeu.

### LES ENTREPRISES RESISTENT

C'est ainsi qu'elles espèrent bien faire modifier les priorités, obtenir de nouveaux décrets, des taux plus souples de réduction de la pollution qu'elles engendrent, des normes moins strictes. Elles ont le sentiment de pouvoir aboutir dans ce domaine. Elles se sentent, ou se savent, mieux placées que quiconque, E.P.A. comprise, pour dire ce qu'il est possible de faire et quand, car elles sont au contact même de la réalité, des coûts et des avantages de l'opération anti-pollution. Cependant, les entreprises américaines ont bien conscience du risque qu'elles prendraient en se déclarant ouvertement contre une protection accrue de l'environnement ou simplement en cherchant à freiner l'application des mesures décidées. L'opinion publique, dans son ensemble, ne leur pardonnerait pas cette attitude, et elles le savent. Il leur faut donc avancer prudemment. On peut leur faire confiance.

\*

Dans certaines stations d'essence américaines on utilise maintenant un pistolet qui s'applique hermétiquement sur l'entrée du réservoir, grâce à un embout en caoutchouc. Sans cette précaution, lorsque l'essence coule, elle chasse les gaz qui emplissaient le réservoir vide et qui, normalement, vont se perdre dans l'atmosphère qu'ils polluent un peu plus. Avec le nouveau système, les vapeurs sont recueillies et renvoyées à la cuve du pompiste. Son application paraît intéressante pour l'environnement... et aussi pour la station service.